Extrait N° 6 / du procès-verbal des délibérations du Conseil Municipal

Séance ordinaire du 14 avril 2011

NOTA :

Le Maire certifie que le compte rendu de cette délibération a été affiché à la porte de la Mairie le

que la convocation du conseil a été faite le **4 avril 2011** et que le nombre des membres en exercice étant de **29**, le nombre des membres présents est de **26**.

Le Maire,

L'an deux mil onze, le quatorze avril à dix huit heures, le conseil municipal de la Commune des AVIRONS, légalement convoqué, s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de **Monsieur Michel DENNEMONT, Maire.**

Présents : M. MONDON René - Mme Line Rose BAILLIF - M. DENNEMONT Jean Daniel - Mme ZETTOR Jacqueline - M. LESQUELIN Jean Hugues – Mme LUCAS Roseline- M. ESCHYLE Gilles – Mme MEZINO Sylvaine - M. BENARD Alex – M. RIVIERE Lucien – Mme MARCHAND Gladys - Mme LAMOLY Viviane – M. SERMANDE Jean-Pierre - Mme RIVIERE Suzette - Mme JULLIEN Marie Josée - Mlle ROMAINSTAL Géraldine - Mme CADAS Isabelle – M. FRINGUE Mikaël - RIVIERE Raphaël – Mme BARET Liliane – M. CLOTAGATIDE Vincent - Mme CADERBY Colette - M. FERRERE Eric – M. GRONDIN Jacki – M. REMY Michel.

Procuration : Mme HEBERT Monique a donné mandat à Mme Line Rose BAILLIF – **M. BADER Ricardot** a donné mandat à M. René MONDON – **Mme BETON Fernande** a donné mandat à Mme CADERBY Colette.

Secrétaire : Le Maire propose la candidature de **M. CLOTAGATIDE Vincent** comme **secrétaire de séance.** Conformément à l'article L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales et à l'unanimité, M. CLOTAGATIDE est désigné pour en assurer les fonctions.

& &
&

AFFAIRE N° 6 / MANDAT SPECIAL
- **Prise en charge des frais des élus**

Le Conseil Municipal est invité à se prononcer sur l'exercice du mandat suivant par Mme Line BAILLIF :

- Participation au congrès de l'ACCD'OM prévu les 14 et 15 juin 2011.

La prise en charge comprendra :

▪ les frais d'inscription au congrès : paiement direct par la Commune ;

▪ les frais de séjour (repas, déplacement et nuitées) : remboursement forfaitaire sur la base et dans les mêmes conditions que pour les fonctionnaires de l'Etat.

Invité à se prononcer, le conseil municipal, après en avoir délibéré, à la majorité absolue **(4 abstentions : Mme CADERBY Colette, M. FERRERE Eric, M. GRONDIN Jacki, par procuration Mme BETON Fernande),** se prononce favorablement sur la prise en charge par la Commune des frais liés aux déplacements de **Madame Line BAILLIF** dans le cadre de sa participation à la mission sus-visée, selon les modalités proposées.

Et les membres ont signé.

Pour expédition conforme,

Le Maire,